



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 26 mars 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. TRAHARD

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Michel ROTGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Joël MEKHANTAR	M. François NOWOTNY
M. Jean ESMONIN	M. Christophe BERTHIER	Mme Christine MASSU
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	M. Michel FORQUET
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Anne DILLENSEGER	M. Gaston FOUCHERES
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Jean-François DODET	Mme Nelly METGE	Mme Claude DARCIAUX
M. François DESEILLE	Mlle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Hélène ROY	M. Gilles MATHEY
M. Jean-François GONDELLIER	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Catherine HERVIEU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Françoise EHRE
M. François-André ALLAERT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Jean-Yves PIAN	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mlle Stéphanie MODDE	M. Michel BACHELARD
Mlle Badiââ MASLOUHI	M. Philippe CARBONNEL	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	M. Alain LINGER	M. Norbert CHEVIGNY
M. Dominique GRIMPRET	M. Pierre LAMBOROT	M. Gilles TRAHARD
M. André GERVAIS	M. Louis LAURENT	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Alain MILLOT	M. Roland PONSAA	

Membres absents :

M. Gilbert MENUT	M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
M. Patrick CHAUIS	M. Jean-Pierre SOUMIER pouvoir à M. Pierre PETITJEAN
Mme Françoise TENENBAUM	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. François DESEILLE
Mme Myriam BERNARD	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Colette POPARD
Mme Fadoua LALOUCHE	M. Mohammed IZIMER pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Dijon - rue Isabelle de Portugal - Acquisition d'une parcelle de terrain

Par arrêté de préemption du 26 novembre 2008, le Grand Dijon a décidé l'acquisition sur l'Etablissement Particulier les "Petites Soeurs des Pauvres", d'un terrain d'une superficie de 701 m², cadastré section BI n°305, situé rue Isabelle de Portugal, pour la constitution d'une réserve foncière à destination d'habitat locatif aidé. Il est précisé que l'acte d'acquisition a été signé le 26 février dernier.

Aujourd'hui, la congrégation envisage de céder au Grand Dijon un terrain mitoyen, d'une superficie de 1 753 m², cadastré section BI n°306, situé au Sud de la parcelle acquise et qui permettrait la réalisation d'une opération d'environ 13 logements locatifs aidés.

Les conditions de la vente seraient les suivantes :

- Réalisation d'une opération d'habitat intermédiaire groupé, de type R + 1 + combles, avec une hauteur maximum de l'ordre de 6 m ;
- Obtention d'un permis de construire par le bénéficiaire de la promesse ou toute personne physique ou morale de son choix, conforme à l'affectation prévue et la prise en charge des frais liés à cette opération (réseaux, fondation...).

Les conditions suspensives indiquées dans la promesse de vente devront être réalisées au plus tard le 31 décembre 2009.

La cession interviendra moyennant le montant unitaire de 150 € le m² de terrain, soit une somme totale de 262 950 €, conforme à l'évaluation de France Domaine.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE

- **d'acquérir** sur "Les Petites Soeurs des Pauvres", dont le siège social se situe 35 boulevard de Strasbourg – 21000 DIJON, représentées par Madame Anne-Marie Mc Donald, une parcelle de terrain sise rue Isabelle de Portugal à Dijon, cadastrée section BI n°306 de 1 753 m² ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra conformément à la promesse de vente et moyennant un coût total de 262 950 € et que la vente interviendra par acte notarié ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

Convocation envoyée le 19 mars 2009

Publié le 27 mars 2009

Déposé en Préfecture le

Pour extrait conforme,



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

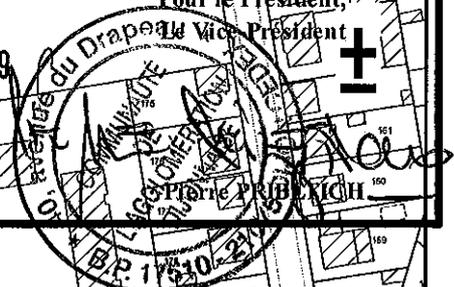
27 MARS 2009



Vu pour être annexé à la délibération n° 3
du Conseil de Communauté du 26 mars 2009
Dijon, le

Pour le Président,
Vice-Président

27 MARS 2009

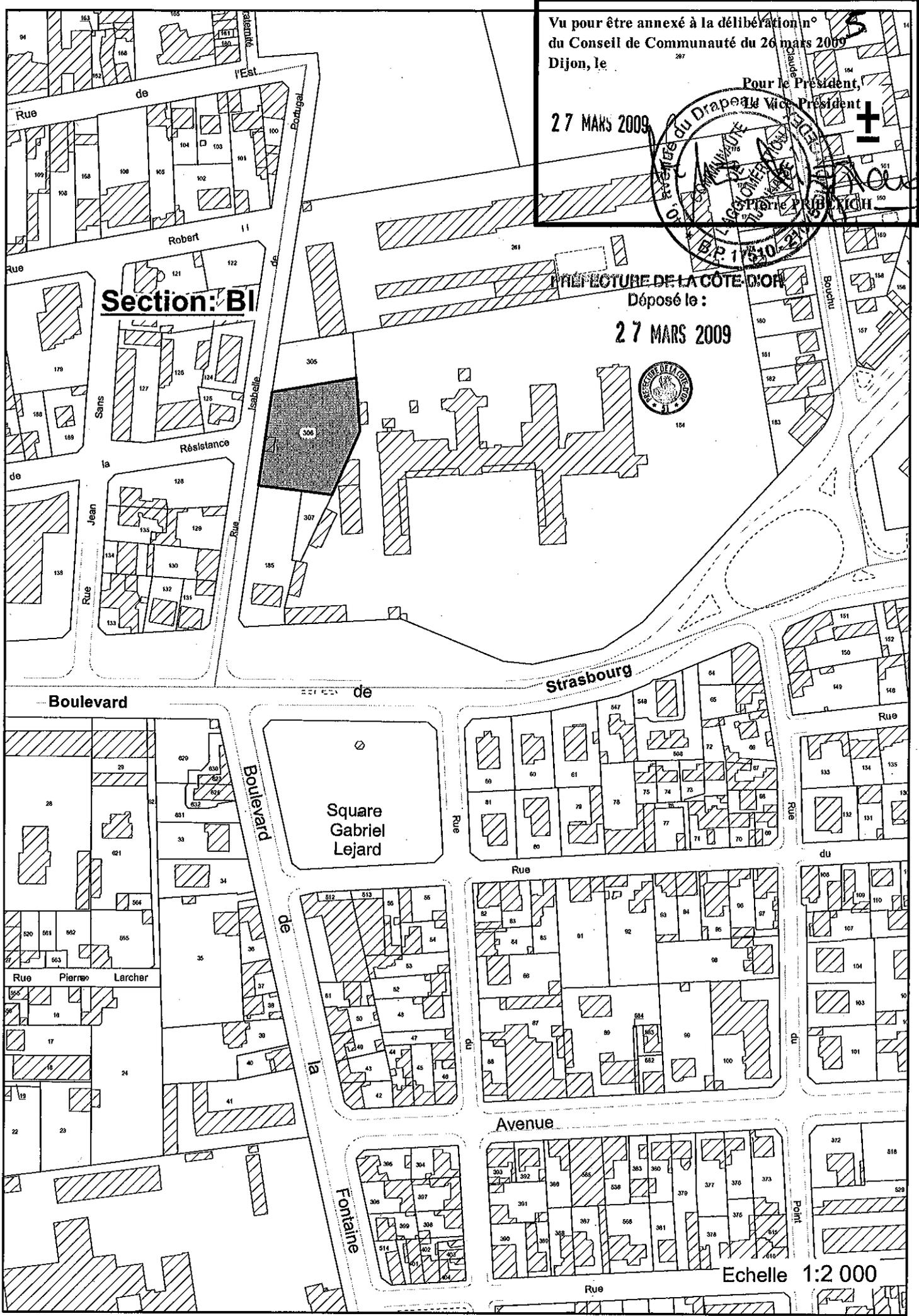


PREFECTURE DE LA CÔTE D'OR
Déposé le :

27 MARS 2009



Section: BI



Echelle 1:2 000